

# COMPTE RENDU DE REUNION

Date : 10/03/2015

Lieu : SALLE DU CONSEIL

**Membres** :

Raphaël CHEVALARD – Brigitte HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE –  
Mireille ROUZAUD – Joël PUJADE - Lysiane PALISSE – Julien LACROIX – Stéphane LHUISSIER

**Absent** : Sylvie LARCHEVEQUE

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Diffusion** : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 13/03/2015

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 2 sur 6
--	---------------------------------	--

## **ORDRE DU JOUR**

1. Vote du CA et du Compte de Gestion
2. Examen du projet de BP 2015
3. Nouvelle délibération demande fonds de concours (annule et remplace la précédente)
4. PLU : Avancement du projet
5. Délibération sur la modification des statuts du SMEG
6. Gestion des bois communaux
7. Agenda accessibilité
8. IAT agents communaux
9. Paiement ou récupération des heures supplémentaires des agents
10. Proposition d'octroi de congés exceptionnels CDG
11. CDG : délibération assurance statutaire
12. Agglomération : Mutualisation du service d'instruction du droit des sols avec la DDTM30
13. Questions et informations diverses

## **PREAMBULE**

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 8 avril 2014, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Sylvie LARCHEVEQUE est absente excusée et donne pouvoir au maire.

### **1. VOTE DU CA ET DU COMPTE DE GESTION**

Le compte administratif 2014 (budget réalisé) a été examiné ; on retiendra :

Sur le budget de fonctionnement

- des dépenses en retrait de 15968 € par rapport à la prévision initiale
- des recettes en retrait de 7721 € par rapport à la prévision initiale

Sur le budget d'investissement

- des dépenses en retrait de 10772 € par rapport à la prévision initiale
- des recettes en retrait de 1155 € par rapport à la prévision initiale

Ce qui en définitive pour l'affectation des résultats 2014 à l'année 2015 représente :

- un excédent d'investissement de 7928.48 € à affecter obligatoirement à la Section Investissement de l'année 2015
- un excédent de fonctionnement de 36054.05 € à affecter soit à la Section Fonctionnement soit à la Section Investissement de l'année 2015 (lors du vote du Budget)

Après débat, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

### **2. EXAMEN DU PROJET DE BP 2015**

Le projet de BP (Budget Primitif) 2015 a été examiné essentiellement sous l'angle des dépenses car de nombreux éléments relatifs aux recettes n'ont pas été transmis par l'état (l'échéance de validation reste néanmoins fixée par l'état au 15/04/2015 !). Comme éléments manquants on citera en particulier :

- La Dotation Générale de Fonctionnement pour la Section Fonctionnement
- Les subventions pour la Section Investissement

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 3 sur 6
--	---------------------------------	--

Le budget de la Section Fonctionnement est équilibré (avec une hypothèse de baisse de la DGF de 3 % et sans augmentation des taux communaux d'impôts).

Concernant la Section Investissement, il est à noter que des très nombreuses demandes font l'objet de subventions. La plupart des demandes ne feront pas l'objet de réponse avant le 30 avril ; de ce fait il y aura lieu de prévoir des emprunts d'équilibrage du budget. Concrètement l'accord de l'état ou du Département sur les subventions conditionnera la réalisation des travaux. Les dépenses relatives au PLU, 17800 € en 2015, sont finalement à prévoir en Section Investissement.

Rendez-vous est pris par le maire le 30 mars avec l'inspecteur des impôts pour examen du projet de BP.

### **3. DELIBERATION DEMANDE FONDS DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la demande de subvention à l'Agglomération du Gard Rhodanien pour :

- Le changement de la porte d'entrée de l'école, qui n'est pas aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (au titre de 2013) pour un montant de 4 668 € TTC.
- Le changement de la porte d'entrée de la Mairie, qui n'est pas aux normes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (au titre de 2013) pour un montant de 5 016 € TTC
- L'éclairage public de notre terrain de sport et de jeux (au titre de 2014-2015) pour un montant de 4 542 € TTC.
- La rénovation de notre terrain de jeux d'enfants (au titre de 2014-2015) pour un montant de 6 646.37 € TTC.
- La rénovation de la sacristie de l'église qui est vétuste et hors normes électriques et environnementales (au titre de 2014-2015) pour un montant de 7 683.23 € TTC.
- La mise en place d'une horloge astronomique pour réduire le temps de mise en service de l'éclairage public (au titre de 2014-2015) pour un montant de 540 € TTC.
- La création d'un parking pour la salle des fêtes (au titre de 2014-2015) pour un montant de 67 482 € TTC.

La dotation des fonds de concours représentant au maximum 50 % du montant des travaux (FCTVA et aides de l'état déduits), la commune a mis en place un plan de financement pour financer le solde de 50 %.

### **4. PLU : AVANCEMENT DU PROJET**

Le maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier depuis la dernière réunion :

- Transmission au Cabinet CROUZET des éléments de patrimoine de la commune
- Description de la commune (exploitations agricoles, locations de vacances, ...)

Par ailleurs une identification précise des chemins communaux viendra compléter celle effectuée voici quelques années et sera examinée avec le SIIG le 17 mars (Maire et 2<sup>ème</sup> Adjoint). Les résultats en seront transmis au Cabinet CROUZET.

### **5. DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG**

Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité.

### **6. GESTION DES BOIS COMMUNAUX**

La Maire et Julien LACROIX ont rencontré récemment l'ONF pour la gestion des bois communaux. Deux points importants à retenir :

- Il n'y aura pas de coupes de bois avant 2027 compte tenu de la taille actuelle des bois à couper (124 ha)
- Il y a lieu de renouveler le bail de chasse à la société communale, le dernier bail datant de 1961. Le nouveau bail est adopté à l'unanimité.

<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00
	Page : Page 4 sur 6

## **7. AGENDA ACCESSIBILITE**

Selon l'échéance prévue le Maire a transmis à la préfecture l'attestation de conformité de la salle des fêtes de la nouvelle salle de classe et du rez-de-chaussée de la bibliothèque. Des dérogations seront demandées pour l'étage de la mairie et pour la deuxième salle de classe. Un plan incliné sera réalisé pour l'église.

## **8. IAT AGENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal a défini son positionnement pour 2015 et charge le maire de l'expliquer aux intéressés.

## **9. PAIEMENT OU RECUPERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DES AGENTS**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la possibilité de donner le choix aux agents communaux de se faire payer ou de récupérer les HS. Ce choix est soumis à deux conditions :

- Accord du Maire sur chaque demande de paiement
- Informatiser le suivi des heures supplémentaires et mis à disposition de ce suivi au Conseil Municipal.

## **10. PROPOSITION D'OCTROI DE CONGES EXCEPTIONNELS CDG**

Les trois congés exceptionnels (15/5 - 13/7 - 24/12) sont accordés.

## **11. CDG : DELIBERATION ASSURANCE STATUTAIRE**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de délégation de gestion de l'assurance statutaire au Centre de Gestion.

## **12. AGGLOMERATION : MUTUALISATION DU SERVICE D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS AVEC LA DDTM30**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La dénonciation de la convention avec la DDTM
- Le choix du Service ADS de l'Agglomération du Gard Rhodanien pour l'instruction des dossiers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

## **13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### 13.1. Permanence des élections des 22 et 29 Mars

Le planning est approuvé

### 13.2. Information sur la DP 03019615

Une réunion sur cette demande sera examinée le 17 mars à 10 heures en mairie avec la DDTM, le demandeur et les membres de la Commission Urbanisme disponibles.

### 13.3. Renouvellement temps partiel

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de la demande de travail à temps partiel (90% ) de Anouk pour un an à compter du 1er Avril 2015

### 13.4. Devenir de la grange de l'impasse

La grange de l'impasse sera mise en vente au prix décidé par le Conseil Municipal.

### 13.5. Réparation provisoire des chemins

Des réparations provisoires seront réalisées, sans attendre l'octroi des subventions, pour permettre aux agriculteurs d'accéder à leurs terres avant le printemps.

### 13.6. GEMAPI

La compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations sera transférée du Conseil Général à l'Agglomération du Gard Rhodanien avant le 1/1/2016 sans transfert des fonds correspondants (qui continueront à être utilisés par le Conseil général à d'autres fins) mais avec une possibilité de créer un nouvel impôt au niveau de l'Agglomération du Gard Rhodanien. La maire s'opposera fermement à cette création.

	<b>COMPTE RENDU (Suite)</b>	Indice : 00  Page : Page 5 sur 6
--	---------------------------------	--

13.7. Avancement Chantier passe murailles

Le chantier se déroule normalement sans difficulté particulière.

13.8. Détecteur de fumée

Conformément à la loi, des détecteurs de fumée seront installés dans les bâtiments Communaux.

13.9. Eclairage public




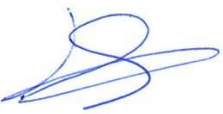




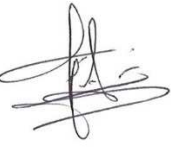
Il est à noter qu'une ampoule grillée de l'éclairage public sera changée au quartier de la Garonne.

La guirlande électrique sur la place de la Vignasse sera également rénovée.

**COMPTE RENDU  
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 6 sur 6

Raphaël CHEVALARD	
Michèle HOOGE	
Julien LACROIX	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	